

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2023

PROTÉGER LE GROUPE ÉLECTRICITÉ DE FRANCE D'UN DÉMEMBREMENT - (N° 808)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 60

présenté par
M. Marleix

à l'amendement n° 39 de M. Rome

ARTICLE 3 BIS

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« des »,

les mots :

« collectées par les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.